

Chaque année dans les Pays de la Loire, environ 3000 étudiants, futurs médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, sages-femmes suivent d'abord une 1^{re} année commune aux études de santé, la PACES, préparée à l'université.

Tous les bacheliers ou titulaires d'un diplôme ou titre équivalent peuvent s'y inscrire. Le bac S est toutefois recommandé pour des études de santé à dominante scientifique.

Certains des modules de formation sont communs à l'ensemble des 4 filières (médecine, odontologie pharmacie, maïeutique) ; d'autres sont spécifiques.

Le rythme est soutenu et une sélection sévère intervient en fin de 1^{er} semestre et de 2^e semestre. Des réorientations sont possibles dès la fin du 1^{er} semestre vers d'autres filières universitaires ou paramédicales.

Ceux qui ont franchi cette étape poursuivent dans la filière de formation choisie en vue d'obtenir le diplôme d'État, obligatoire pour exercer.

Les étudiants peuvent se présenter à un ou plusieurs concours distincts correspondant à l'une des quatre filières. Le nombre de places par filières (**numerus clausus**) est fixé annuellement pour chaque université par arrêté ministériel. En fonction de leur rang de classement dit «rang utile», ils accèdent ou non à la 2^e année.

DES FORMATIONS RECRUTENT SUR CONCOURS, À L'ISSUE DE LA PACES :

Les instituts de formation en masso-kinésithérapie, certains instituts de formation d'ergothérapeute ou de manipulateurs.

Les candidats inscrits à la première année commune aux études de santé (sous réserve de validation des unités d'enseignement de la PACES) sont dispensés des épreuves écrites d'admissibilité pour devenir infirmier.

INFO +

Intégrer des études de santé sans passer par la PACES ?

Dix universités françaises, dont celle d'Angers, se sont portées candidates pour expérimenter une alternative à la Paces. En effet, la loi ESR adoptée le 9 juillet 2013 ouvre droit à expérimentation pour une période de six ans de passerelles permettant d'intégrer des études de santé sans être passé par la PACES, « après une ou trois années d'un premier cycle universitaire adapté ». Objectif : diversifier le recrutement des étudiants.

L'université d'Angers propose **PluriPASS**, un parcours de formation qui remplace à partir de la rentrée 2015 l'actuelle PACES. Les étudiants de la Sarthe et de la Mayenne peuvent suivre les cours de la licence PluriPASS à l'université d'Angers ou en vidéo-transmission à l'université du Maine Le Mans.

<http://www.univ-angers.fr/fr/formation/pluripass.html>

NUMERUS CLAUSUS ?

Fixé annuellement par le gouvernement, le numerus clausus (nombre fermé) fixe par région le nombre d'étudiants admis dans certains cursus. Pour les études de santé, il est défini en fonction des besoins de la population, de la répartition géographique des professionnels sur le territoire et des capacités de formation des établissements. Il arrête pour chaque université le nombre d'étudiants autorisés à poursuivre en 2^e année de médecine, odontologie, maïeutique et pharmacie à l'issue des épreuves de classement.

Le système de numerus clausus ou de quotas d'entrée en formation s'applique également aux études de kinésithérapie, soins infirmiers, orthophonie, pédicurie podologie, ergothérapie, psychomotricité, manipulation en électroradiologie.

POUR ENTRER EN PACES :



Pré-inscription de janvier à mars sur le site www.admission-postbac.fr

Inscription administrative auprès de la formation acceptée : calendrier variable fixé par les établissements.



Infos et conseils sur le site de l'académie de Nantes : www.ac-nantes.fr (rubrique Orientation et insertion, Demander une formation, Après bac)

UNIVERSITÉ DE NANTES

44042 NANTES Cedex 01

UFR d'odontologie

Place Alexis Ricordeau

Tél. : 02 40 41 29 21

www.odontologie.univ-nantes.fr

44035 NANTES Cedex 01

UFR de médecine et techniques médicales

1 rue Gaston Veil

Tél. : 02 40 41 28 28

www.medecine.univ-nantes.fr/09431259/0/fiche__pagelibre

44035 NANTES Cedex 01

UFR de sciences pharmaceutiques

9 rue Bias

Tél. : 02 53 48 00 99

www.pharmacie.univ-nantes.fr

» La faculté des sciences de l'Université catholique de l'Ouest - UCO d'Angers propose une année de mise à niveau avant la PACES (formation payante)

UCO - Tél. : 02 41 81 66 17 - www.uco.fr